



**Institut National de la Statistique et des Études Économiques**

## **Brochure d'information**

# **Concours externe de contrôleur de l'Insee 2012**

La téléprocédure de demande d'inscription est ouverte du 7 septembre 2011 au 19 octobre 2011 sur le site [insee.fr](http://insee.fr)

Les dossiers d'inscription complets doivent être retournés par courrier postal au plus tard le **mercredi 19 octobre 2011** (le cachet de la poste faisant foi) à :

DG INSEE, Section Concours et examens, Timbre C269, bureau 1147  
18 boulevard Adolphe Pinard  
75675 PARIS Cedex 14

Aucun dossier ne sera accepté après la date de clôture des inscriptions

Pour toutes informations : [concours@insee.fr](mailto:concours@insee.fr)

***Avertissement : cette brochure n'a qu'une valeur d'information et ne saurait engager la responsabilité de l'administration. Si nécessaire, se reporter aux textes (règlements, décrets et arrêtés) qui ont inspiré ce document.***

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Toutes les informations utiles figurent sur le site de l'Insee

<http://www.insee.fr/fr/insee-statistique-publique/connaitre/calendrier-concours.asp>

ou [www.insee.fr](http://www.insee.fr) en bas à gauche de la première page, rubrique « métiers et concours »

Courriel : [concours@insee.fr](mailto:concours@insee.fr)

SOMMAIRE

	<i>page</i>
<b>L'INSEE</b>	
Les missions .....	3
Les structures.....	4
Les établissements.....	5
<b>LE CORPS DES CONTROLEURS DE L'INSEE</b>	
Fonctions.....	6
Carrière.....	7
Rémunération .....	8
<b>LE CONCOURS EXTERNE DE CONTROLEUR DE L'INSEE 2012</b>	
Calendrier et conditions d'admission à concourir .....	10
Inscription.....	11
Centres d'examens.....	12
Règlement du concours .....	12
Épreuves .....	12 - 13
Programme .....	14 - 15
<b>STATISTIQUES</b> .....	16
Textes de référence .....	17

# L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) créé en 1946, collecte, produit, analyse et diffuse de nombreuses données en matière économique et sociale.

Il constitue l'une des directions générales du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Au sein de ce ministère, il coordonne le service statistique public français en assurant le secrétariat général du Conseil National de l'Information Statistique (CNIS). Par ailleurs, le Genes (Groupe des écoles nationales d'économie et de statistique) forme les spécialistes de la statistique, de l'économie et du traitement de l'information.

## **LES GRANDES MISSIONS DE L'INSEE**

### **Collecter et produire**

L'Insee organise le recensement de la population et suit les évolutions démographiques. Il produit les indicateurs essentiels de l'économie nationale : les données de la comptabilité nationale, l'indice des prix à la consommation et les autres indicateurs conjoncturels, etc.

Il réalise régulièrement des enquêtes statistiques auprès des ménages sur l'emploi, les conditions de vie, le logement, la santé...

Il interroge les entreprises sur leurs caractéristiques. Il participe à l'amélioration des méthodes de collecte.

Pour alléger la charge de la collecte statistique, l'Insee exploite à des fins uniquement statistiques des documents recueillis par d'autres administrations : transcriptions des actes d'état civil, déclarations annuelles de données sociales (DADS), déclarations annuelles de revenus, bordereaux Urssaf, bénéfices industriels et commerciaux (BIC), déclarations de TVA...

L'Insee gère également le répertoire des entreprises Sirene, le répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) et le fichier électoral.

### **Analyser**

À partir des données qu'il collecte, l'Insee réalise des études sur l'économie nationale et en particulier sur le système productif : conjoncture, étude des grands équilibres économiques et financiers, analyse de la situation et du comportement des entreprises, analyse par secteur d'activité économique.

Il produit des études sur la société française : comportements démographiques (naissances, décès, migrations), éducation et formation, emploi et chômage, revenus et pauvreté, conditions de vie.

Ces études intègrent souvent une dimension spatiale : localisation des hommes et des activités, échanges entre territoires.

L'Insee effectue un diagnostic et des prévisions sur l'évolution de l'économie française à court terme. Il développe ou utilise des outils de projection qui alimentent la réflexion sur les évolutions à moyen et long termes de l'économie et de la société française.

### **Diffuser**

Les données chiffrées, statistiques et études produites par l'Insee sont à la disposition de tous, gratuitement, sur le site de l'Institut [www.insee.fr](http://www.insee.fr). Pour l'Insee, mettre à disposition le résultat de ses travaux est un objectif essentiel.

Entreprises, administrations, collectivités locales, mais aussi chercheurs, enseignants, étudiants, journalistes ou simples citoyens ont ainsi accès à l'ensemble de l'information économique et sociale produite par l'Insee et le service statistique public, dans les limites des règles de la confidentialité.









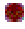
Pour compléter son offre disponible sur [insee.fr](http://insee.fr), l'Insee propose la réalisation de produits sur mesure adaptés aux besoins particuliers des utilisateurs : il peut ainsi élaborer des tableaux spécifiques, extraire des données...

L'Institut peut également réaliser des études ou analyses, voire des enquêtes, à la demande des administrations, des acteurs publics régionaux, des chambres consulaires...

## **LES STRUCTURES**




L'Insee a une implantation régionale qui lui confère des caractéristiques assez particulières : les établissements régionaux sont à la fois des échelons de collecte de l'information de base, et des services d'étude et de diffusion de l'information démographique, économique et sociale à l'échelon de la région.

L'Insee comprend :

-  1 direction générale à Paris, qui assure des tâches de conception, de coordination, d'étude au niveau national ; un centre statistique est en cours de création à Metz
-  24 directions régionales, dont la Réunion, avec une antenne à Mayotte, et la Direction Interrégionale Antilles-Guyane (DIRAG), qui comporte elle-même 3 services régionaux (SR) :
  -  Service régional de la Guadeloupe
  -  Service régional de la Guyane
  -  Service régional de la Martinique
-  3 centres nationaux informatiques (CNI) :
  -  CNI de Nantes
  -  CNI d'Orléans
  -  CNI de Paris

## **LES EFFECTIFS**

L'Insee emploie au 01/01/2009 5 764 agents dont :

-  1 586 à la direction générale, à Paris ;
-  3 761 dans les directions régionales ;
-  417 dans les centres nationaux informatiques.



## ADRESSE DES DIRECTIONS RÉGIONALES ET SERVICES RÉGIONAUX

**INSEE**  
**DR D'ALSACE**  
Cité Administrative GAUJOT  
14, rue du Maréchal Juin  
67084 STRASBOURG CEDEX

**INSEE**  
**DR D'ILE-DE-FRANCE**  
7, rue Stephenson  
Montigny-le-Bretonneux  
78188 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES  
CEDEX

**INSEE**  
**DR DE PICARDIE**  
1, rue Vincent Auriol  
80040 AMIENS CEDEX 1

**INSEE**  
**DR D'AQUITAINE**  
33 rue de Saget  
33076 BORDEAUX CEDEX

**INSEE**  
**DR DU LANGUEDOC-ROUSSILLON**  
274, allée Henri II de Montmorency  
34064 MONTPELLIER CEDEX 2

**INSEE - DR DE POITOU-CHARENTES**  
5, rue Sainte Catherine  
B.P. 557  
86020 POITIERS

**INSEE**  
**DR D'AUVERGNE**  
3, place Charles de Gaulle BP 120  
63403 CHAMALIERES CEDEX

**INSEE**  
**DR DU LIMOUSIN**  
29, rue Beyrand  
87031 LIMOGES CEDEX

**INSEE**  
**DR PROVENCE ALPES COTE D'AZUR**  
17, rue Menpenti  
13387 MARSEILLE CEDEX 10

**INSEE**  
**DR DE BOURGOGNE**  
2 Rue Hoche - BP 1509  
21035 DIJON CEDEX

**INSEE**  
**DR DE LORRAINE**  
15, rue du Général Hulot  
CS 54229  
54042 NANCY CEDEX

**INSEE**  
**DR DE RHONE-ALPES**  
165, rue Garibaldi  
69401 LYON CEDEX 03

**INSEE**  
**DR DE BRETAGNE**  
36, place du Colombier - CS 94439  
35044 - RENNES CEDEX

**INSEE**  
**DR DE MIDI-PYRENEES**  
36, rue des 36 Ponts  
31054 TOULOUSE CEDEX 4

**INSEE**  
**DIRECTION INTERRÉGIONALE**  
**ANTILLES-GUYANE (DIRAG)**  
Établissement de Direction  
41, rue Bébian  
BP 300  
97158 POINTE-À-PITRE CEDEX

**INSEE**  
**DR DU CENTRE**  
131 rue du Faubourg Bannier  
45034 ORLEANS CEDEX 1

**INSEE**  
**DR DU NORD-PAS-DE-CALAIS**  
130, avenue du Président J. F. Kennedy  
BP 769  
59034 LILLE CEDEX

**INSEE - DIRAG**  
**SERVICE RÉGIONAL DE LA GUADELOUPE**  
Rue des Bougainvilliers  
BP 96  
97102 BASSE-TERRE CEDEX

**INSEE**  
**DR DE CHAMPAGNE-ARDENNE**  
10, rue Edouard MIGNOT  
51079 REIMS Cédex

**INSEE**  
**DR DE BASSE-NORMANDIE**  
93-95, Rue de Geôle  
14052 CAEN CEDEX 4

**INSEE - DIRAG**  
**SERVICE RÉGIONAL DE LA GUYANE**  
Avenue Pasteur  
BP 6017  
97306 CAYENNE CEDEX

**INSEE**  
**DR DE CORSE**  
Résidence du Cardo  
Rue des Magnolias  
B.P. 907  
20700 AJACCIO CEDEX 9

**INSEE**  
**DR DE HAUTE-NORMANDIE**  
8 Quai de la Bourse  
76037 ROUEN CEDEX

**INSEE - DIRAG**  
**SERVICE RÉGIONAL DE LA MARTINIQUE**  
Centre DELGRES - Entrée B  
Les Hauts de Dillon  
Boulevard de la Pointe des Sables  
BP 641  
97262 FORT-DE-FRANCE CEDEX

**INSEE**  
**DR DE FRANCHE-COMTÉ**  
8, rue Louis Garnier  
BP 1997  
25020 BESANÇON CEDEX

**INSEE**  
**DR DES PAYS DE LA LOIRE**  
105, rue des Français Libres  
BP 67401  
44274 NANTES CEDEX 2

**INSEE**  
**DR DE LA REUNION**  
Parc technologique de St Denis  
10 rue Demarne  
B.P. 13  
97408 SAINT-DENIS CEDEX 9

# LE CORPS DES CONTRÔLEURS DE L'INSEE




Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'Insee comptait 2 171 contrôleurs.

Sous l'autorité des agents de catégorie A, les contrôleurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques participent à la réalisation des travaux d'ordre administratif et technique incombant aux services centraux, aux centres nationaux informatiques et aux directions régionales de l'Institut national de la statistique et des études économiques ainsi qu'aux services statistiques d'autres administrations de l'État. Ils peuvent également assurer l'encadrement des personnels de catégorie C.

## **LES FONCTIONS**

Les contrôleurs de l'Insee appartiennent à un corps classé dans la **catégorie B** de l'échelle hiérarchique des personnels de l'État. Ce sont des fonctionnaires de l'État.




Ils exercent des fonctions statistiques, administratives ou informatiques selon que le service auquel ils appartiennent est un :

-  service de collecte, de premier traitement, d'étude ou de diffusion de l'information ;
-  service de gestion administrative ;
-  service de traitement automatisé de l'information.

### ***Les fonctions statistiques***

La majorité des contrôleurs de l'Insee sont employés dans les services s'occupant des opérations de collecte, de premier traitement, d'analyse statistique et de synthèse, de documentation et de diffusion de l'information.

Ils y occupent :

-  soit des postes d'encadrement, notamment dans les directions régionales et les services régionaux de l'Insee, où les responsabilités sont diverses ;
-  soit des postes d'adjoints à des cadres supérieurs, notamment à la direction générale ;
-  soit des postes de documentation et d'information du public, en particulier dans les services d'études et de diffusion des directions régionales et services régionaux.

### ***Les fonctions administratives***

Les services de gestion administrative sont principalement développés à la direction générale, à Paris. Toutefois dans les services administratifs des autres établissements de l'Insee, on trouve des contrôleurs employés aux tâches de gestion des personnels, des matériels et des crédits.

### ***Les fonctions informatiques***

Le développement des services informatiques de l'Insee, tant à Paris que dans certaines villes de province (Nantes, Orléans), entraîne la création de postes de contrôleurs spécialisés dans les travaux propres à l'environnement des ordinateurs.

Les contrôleurs de l'Insee peuvent également acquérir la qualification de programmeur et exercer leurs fonctions en tant que telles, moyennant la réussite à un examen professionnel organisé par le ministère de l'Économie, des Finances et de l'industrie, suivie d'une scolarité de 3 mois environ, elle-même sanctionnée par un examen de vérification des connaissances.

## ADMISSION - NOMINATION - AFFECTATION


Les candidats admis au concours **externe de contrôleur** sont nommés en qualité de **contrôleurs stagiaires** et rémunérés par référence au 1er échelon du grade de contrôleur de 2ème classe.

Tout candidat admis qui ne débute pas la formation au Cefil à la date fixée sans motif jugé valable, peut perdre le bénéfice de son admission au concours.

Les contrôleurs sont affectés à l'issue de ce stage soit à la direction générale à Paris, soit dans l'une des directions régionales.



La durée minimum d'affectation dans le premier poste est de 3 ans.


## STAGE - TITULARISATION - CARRIÈRE


 Avant l'affectation sur le premier poste, les contrôleurs stagiaires accomplissent un **stage d'une année** dont :


- six mois au centre de formation de Libourne (cefil) ;
- trois mois en stage pratique - avec rédaction d'un mémoire - (dans la direction d'affectation) ;
- trois mois en stage d'adaptation à l'emploi (sur le poste d'affectation).

Le stage au Cefil débute en octobre de chaque année. Pour plus d'informations : <http://www.cefil.fr>

 **CE STAGE EST SANCTIONNÉ PAR UN EXAMEN PROFESSIONNEL DE TITULARISATION S'APPUYANT POUR PARTIE SUR UN CONTRÔLE CONTINU DES CONNAISSANCES.** 

 Les contrôleurs stagiaires qui ont satisfait à l'examen professionnel sont déclarés aptes à la titularisation dans le corps des contrôleurs de l'Insee ;

 Les contrôleurs stagiaires qui, à l'issue du stage, n'ont pas satisfait aux épreuves de l'examen professionnel peuvent être admis à accomplir une nouvelle période de stage d'une durée maximale d'un an. A l'issue de cette nouvelle période et en cas de nouvel échec à l'examen, ou lorsque l'accomplissement d'une nouvelle période n'est pas autorisé et après avis de la commission administrative paritaire, la titularisation des stagiaires dans le corps des contrôleurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques est refusée. S'ils avaient la qualité de fonctionnaire, ils sont réintégrés dans leur corps d'origine. Sinon, ils sont licenciés. Ils peuvent aussi être titularisés, après avis de la commission administrative paritaire compétente, au 1er échelon du grade d'adjoint administratif avec rang du jour de leur installation en qualité de stagiaire ;

 Sous certaines conditions d'ancienneté, les contrôleurs peuvent bénéficier des modes de **promotion** suivants :

- être promu au grade de "**contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe**", soit par concours professionnel, soit au choix.
- être promu au grade de "**contrôleur principal**", soit par **concours** professionnel, soit au **choix**.
- accéder au corps des **attachés statisticiens de l'Insee**, corps classé dans la catégorie A de l'échelle hiérarchique des personnels de l'État, soit par **concours** interne, soit au **choix**.

## RÉMUNÉRATION

Le traitement des contrôleurs est calculé sur la base d'indices de rémunération. A ce traitement s'ajoutent différentes primes.

A titre d'exemple, en 2009, un contrôleur de l'Insee reçu au concours externe a perçu en moyenne une rémunération mensuelle nette de :

- 1 680 euros pendant l'année de stage
- 1 990 euros après 7 ans de carrière

Pour la carrière de contrôleur (grade de contrôleur de 2ème classe, puis contrôleur de 1ère classe, puis contrôleur principal), ces indices s'échelonnent de la façon suivante :

<b>Échelonnement indiciaire du corps des contrôleurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques</b>
---

(article 8-I du décret n°2008-836 du 22 août 2008. modifié)  
grille créée par décret n°2009-1389 du 11 novembre 2009

GRADE	Échelon	Durée moyenne dans l'échelon	Durée minimale dans l'échelon	Indice brut	Indice majoré au 01/01/2011
Contrôleur de 2ème classe	1 <sup>er</sup>	1 an	1 an	325	310
	2 <sup>ème</sup>	2 ans	1 an 6 mois	333	316
	3 <sup>ème</sup>	2 ans	1 an 6 mois	347	325
	4 <sup>ème</sup>	2 ans	1 an 6 mois	359	334
	5 <sup>ème</sup>	3 ans	2 ans 3 mois	374	345
	6 <sup>ème</sup>	3 ans	2 ans 3 mois	393	358
	7 <sup>ème</sup>	3 ans	2 ans 3 mois	418	371
	8 <sup>ème</sup>	3 ans	2 ans 3 mois	436	384
	9 <sup>ème</sup>	3 ans	2 ans 3 mois	457	400
	10 <sup>ème</sup>	3 ans	2 ans 3 mois	486	420
	11 <sup>ème</sup>	4 ans	3 ans	516	443
	12 <sup>ème</sup>	4 ans	3 ans	548	466
	13 <sup>ème</sup>	-	-	576	486

GRADE	Échelon	Durée moyenne dans l'échelon	Durée minimale dans l'échelon	Indice brut	Indice majoré au 01/01/2011
Contrôleur de 1ère classe	1 <sup>er</sup>	1 an	1 an	350	327
	2 <sup>ème</sup>	2 ans	1 an 6 mois	357	332
	3 <sup>ème</sup>	2 ans	1 an 6 mois	367	340
	4 <sup>ème</sup>	2 ans	1 an 6 mois	378	348
	5 <sup>ème</sup>	3 ans	2 ans 3 mois	397	361
	6 <sup>ème</sup>	3 ans	2 ans 3 mois	422	375
	7 <sup>ème</sup>	3 ans	2 ans 3 mois	444	390
	8 <sup>ème</sup>	3 ans	2 ans 3 mois	463	405
	9 <sup>ème</sup>	3 ans	2 ans 3 mois	493	425
	10 <sup>ème</sup>	3 ans	2 ans 3 mois	518	445
	11 <sup>ème</sup>	4 ans	3 ans	551	468
	12 <sup>ème</sup>	4 ans	3 ans	581	491
	13 <sup>ème</sup>	-	-	614	515
Contrôleur principal	1 <sup>er</sup>	1 an	1 an	404	365
	2 <sup>ème</sup>	2 ans	1 an 6 mois	430	380
	3 <sup>ème</sup>	2 ans	1 an 6 mois	450	395
	4 <sup>ème</sup>	2 ans	1 an 6 mois	469	410
	5 <sup>ème</sup>	2 ans	1 an 6 mois	497	428
	6 <sup>ème</sup>	2 ans	1 an 6 mois	524	449
	7 <sup>ème</sup>	3 ans	2 ans 3 mois	555	471
	8 <sup>ème</sup>	3 ans	2 ans 3 mois	585	494
	9 <sup>ème</sup>	3 ans	2 ans 3 mois	619	519
	10 <sup>ème</sup> (1)	3 ans	2 ans 3 mois	640 (646)	535 (540)
	11 <sup>ème</sup> (1)	-	-	660 (675)	551 (562)

(1) Au 1er janvier 2012, les 10e et 11e échelon du troisième grade sont respectivement portés aux indices bruts 646 et 675

# LE CONCOURS DE CONTRÔLEUR 2012

## Calendrier du concours :

Ouverture du site d'inscription : 7 septembre 2011  
Fermeture du site d'inscription : 19 octobre 2011  
Date limite d'envoi des dossiers : 19 octobre 2011 (le cachet de la poste faisant foi)  
Accusé de réception de la candidature : fin octobre  
Convocation aux épreuves : mi-janvier 2012  
Épreuves écrites : 1er et 2 février 2012  
Épreuves facultatives : 2 février 2012  
Admissibilité : 12 avril 2012  
Épreuves orales : du 21 mai au 4 juin 2012  
Admission : 12 juin 2012

Prise de fonctions prévues : stage au Cefil à partir d'octobre 2012 (<http://www.cefil.fr>)

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACCÈS A LA FONCTION PUBLIQUE

Conditions	Candidat Français	Candidat Ressortissant U.E. ou E.E.E(1)
<b>Droits civiques</b>	Jouir de ses droits civiques	Jouir de ses droits civiques dans l'État dont il est ressortissant
<b>Casier judiciaire</b>	Les mentions portées au bulletin n° 2 du casier judiciaire ne doivent pas être incompatibles avec l'exercice des fonctions	Ne pas avoir subi de condamnations incompatibles avec l'exercice des fonctions
<b>Service national</b>	Se trouver en position régulière au regard du code du service national	Se trouver en position régulière au regard des obligations de service national de l'État dont il est ressortissant
<b>Aptitude physique</b>	Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction	

(1) « Les ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, autres que la France ont accès, dans les conditions prévues au statut général, aux corps, cadres d'emplois et emplois dont les attributions soit sont séparables de l'exercice de la souveraineté, soit ne comportent aucune participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique de l'État ou des autres collectivités publiques. » (Décret n°2010-311 du 22 mars 2010)

## CONDITIONS D'ADMISSION À CONCOURIR

Outre les conditions générales d'accès à la fonction publique, il existe une condition de diplôme pour participer à ce concours.

### **DIPLÔMES**

Pour concourir, les candidats doivent être titulaires du baccalauréat, d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV ou d'une qualification reconnue équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret 2007-196 du 13 février 2007.

Cependant les **conditions de diplôme** pour l'accès aux emplois de la fonction publique de l'État **ne sont pas opposables** :

• aux pères et mères de famille d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevé effectivement (décret n°81-317 du 7 avril 1981 modifié) ; les enfants qui ne sont plus à charge ouvrent aux mêmes droits à condition d'avoir été effectivement à charge pendant au moins 9 ans avant leur 16<sup>ème</sup> anniversaire.

• aux sportifs de haut niveau qui figurent sur la liste des sportifs de haut niveau arrêtée par le ministre de la santé, de la jeunesse et des sports. (loi n°84-610 du 16 juillet 1984).

## **INSCRIPTION**

### La procédure d'inscription se déroule en deux phases :

- 1 - La demande d'inscription s'effectue par téléprocédure à partir du 7 septembre 2011 sur la page <http://www.insee.fr/fr/insee-statistique-publique/connaitre/calendrier-concours.asp>
- 2 - L'inscription définitive sera validée par l'envoi du dossier d'inscription à la section concours et examens de la Direction générale de l'Insee. La date limite de cet envoi est fixée **au mercredi 19 octobre 2011**, le cachet de la poste faisant foi.

**L'envoi postal du dossier d'inscription est obligatoire. En l'absence de cet envoi dans les délais, le candidat ne pourra pas être admis à concourir.**

Le dossier d'inscription complet sera à adresser l'adresse suivante (au plus tard le mercredi 19 octobre 2011) :

DG INSEE SECTION CONCOURS ET EXAMENS Timbre C269 - Bureau 1147 18, boulevard Adolphe Pinard 75675 PARIS CEDEX 14
--

Il est conseillé aux candidats d'effectuer **cet envoi en recommandé avec accusé de réception.**

## TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PIÈCES À JOINDRE

### POUR TOUS LES CANDIDATS

- la demande d'inscription complétée et signée
- une **photocopie** du baccalauréat ou de son équivalent exigé pour concourir.
- Une photocopie d'une pièce d'identité.
- Une photocopie de l'attestation correspondante à vos obligations militaires (1)

### POUR LES CANDIDATS HANDICAPÉS POUVANT BÉNÉFICIER D'AMÉNAGEMENT DE TEMPS ET/OU D'ÉPREUVE

*(Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 art. 27 I, art. 70 1° Journal Officiel du 12 février 2005 en vigueur le 1er janvier 2006)*

- Un **document officiel**, en cours de validité, attestant que vous relevez de l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L 323-3 du code du travail.
- Un **certificat médical rédigé par un médecin agréé**, précisant l'aménagement éventuel d'épreuve(s) souhaité.

### (1) Seulement pour les candidats nés après le 01 février 1987

PÉRIODE DE NAISSANCE	PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR (Art. L. 113-4 et L. 114-6 du Code du service national)
01/02/1987 au 31/01/1994	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>Document exigible</b> : attestation de recensement</li><li>➤ <b>Document accepté</b> : certificat de participation à la JAPD ou attestation</li></ul>
Candidats mineurs (au 1 <sup>er</sup> février 2012)	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>Document exigible</b> : certificat de participation à la JAPD</li><li>➤ <b>Document accepté</b> : attestation provisoire « en instance de convocation » à la JAPD, attestation individuelle d'exemption ou attestation</li></ul>

**La vérification effective des pièces fournies par le candidat dans son dossier d'inscription sera effectuée pour les candidats lauréats du concours. La participation au concours ne préjuge pas de la recevabilité de la candidature, au vu notamment des justificatifs fournis.**

## CENTRES D'EXAMENS

Les **épreuves écrites** obligatoires du concours externe se déroulent dans les centres d'examens suivants :

Ajaccio, Caen, Dijon, Fort-de-France, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Orléans, Paris, Reims, Saint-Denis de la Réunion, Strasbourg.

Les **épreuves écrites** facultatives (maths et/ou langue) ont lieu dans le centre d'examen choisi pour les épreuves écrites obligatoires.

**L'épreuve orale, passée par les seuls candidats déclarés admissibles par le jury, a lieu à Paris exclusivement.**

## RÈGLEMENT DU CONCOURS

Les candidats admis à concourir sont convoqués dans un des centres d'examen fixés par le directeur général de l'Insee et choisi par le candidat au moment de l'inscription. Toutefois, le défaut de réception de la convocation ne saurait engager la responsabilité de l'administration.

**Si un candidat n'a pas reçu sa convocation une huitaine de jours avant la date des épreuves écrites, il lui est demandé de prendre contact avec la Section Concours et examens (courriel : [concours@insee.fr](mailto:concours@insee.fr)).**

Toute fraude ou tentative de fraude entraîne l'exclusion du concours, sans préjudice de l'application des peines prévues par la législation en vigueur, en particulier pour les fonctionnaires ou agents de l'État, des sanctions disciplinaires qui pourraient être prises à leur égard. Les compositions sont rédigées au stylo noir ou bleu sur des copies et intercalaires fournis par l'administration.

Les copies sont corrigées sous le couvert de l'anonymat.

Les épreuves orales, subies par les seuls candidats déclarés admissibles par le jury, ont lieu à Paris. La date de ces épreuves est fixée et notifiée en temps opportun aux candidats admissibles.

Les épreuves sont notées de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient de l'épreuve. La somme des produits ainsi obtenue forme le total des points du candidat.

Pour les **épreuves écrites ou orales**, toute **note inférieure à 5/20** avant l'application du coefficient, est **éliminatoire**, sauf décision contraire du jury.




Pour les **épreuves facultatives**, seuls sont comptabilisés les points **au-dessus de 10**. Il n'y a pas de note éliminatoire pour les épreuves facultatives.

A l'issue des épreuves, le jury établit dans la limite des postes offerts, la liste de classement par ordre de mérite des candidats admis au concours.


Le jury peut, soit ne pas pourvoir tous les postes offerts, soit établir une liste complémentaire d'admission.

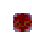
## ÉPREUVES

Le concours externe comprend :

-  trois épreuves écrites obligatoires d'admissibilité ;
-  deux épreuves écrites facultatives d'admission ;
-  une épreuve orale d'admission.

### **ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ** (voir programme en annexe)

 **Épreuve n° 1 : Résumé d'un texte** sur un problème de société ou d'actualité et **réponses à des questions sur ce texte** (durée : 3 heures, coefficient : 5).

 **Épreuve n° 2 : Mathématiques et statistiques**, comportant la résolution d'un ou plusieurs problèmes ou exercices (durée : 3 heures, coefficient : 4).

■ **Épreuve n° 3 : Sciences économiques et sociales** comportant l'analyse d'un dossier et la réponse à des questions (*durée : 3 heures, coefficient : 5*).

## **ÉPREUVES ÉCRITES FACULTATIVES D'ADMISSION**

Les candidats qui désirent passer une ou deux épreuves facultatives doivent le préciser impérativement lors du dépôt de leur demande d'admission à concourir. Pour ces deux épreuves, seuls les points au-dessus de 10 seront comptabilisés.

■ **Épreuve n° 1** : Réponse, dans la **langue** choisie, à des questions à partir d'un texte rédigé en anglais, allemand ou espagnol, aucun dictionnaire n'est autorisé (*durée : 1 h 30, coefficient : 1*).

■ **Épreuve n° 2** : Solution d'un ou plusieurs problèmes de **mathématiques** (*durée : 1 h 30, coefficient : 1*).

Les épreuves facultatives se dérouleront avant le jury d'admissibilité. Cependant, les notes obtenues aux épreuves facultatives ne seront prises en compte que pour l'admission

## **ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION**

Cette épreuve consiste en une conversation avec le jury, à partir d'un texte choisi (par le jury), de façon à permettre au jury d'apprécier les qualités de réflexion et les connaissances générales du candidat ainsi que son aptitude à exercer les fonctions postulées (*préparation : 40 mn, durée : 40 mn, coefficient : 6*).

Les candidats peuvent se reporter au rapport de jury du concours de l'année précédente qui se trouve sur le site [insee.fr](http://insee.fr) pour connaître le détail de ces épreuves.

**Les annales des épreuves écrites se trouvent sur le site [insee.fr](http://insee.fr) rubrique « l'Insee et la statistique publique » puis « connaître l'Insee » puis « métiers et concours »**

A l'issue du concours, l'administration procède au recrutement des lauréats selon l'ordre de réussite au concours. Un dossier administratif est envoyé aux candidats qui doivent le compléter et le retourner rapidement au service de gestion des contrôleurs de l'Insee. À défaut de remplir ce dossier dans les délais indiqués, les lauréats peuvent perdre le bénéfice de l'admission au concours.

Les notes obtenues aux épreuves sont envoyées à tous les candidats seulement à la fin du concours, soit au cours du mois de juin 2012.

# ANNEXE I

## PROGRAMME DE MATHÉMATIQUES ET STATISTIQUES (épreuve écrite n° 2)

### I. Algèbre

Calculs sur les polynômes d'une variable (développements, factorisations).

Résolution algébrique d'une équation du second degré.

Résolution des systèmes d'équations linéaires à coefficients numériques (méthode de Gauss, combinaisons linéaires).

Résolution numérique et étude graphique de systèmes d'équations ou d'inéquations linéaires à deux inconnues à coefficients numériques.

### II. Statistique, analyse combinatoire, probabilités

Séries statistiques à une variable, quantitative ou qualitative. Caractéristiques de description d'une série statistique quantitative : mode, moyenne, médiane (caractéristiques de position) ; quartiles, variance, écart-type (caractéristiques de dispersion).

Séries statistiques à deux variables quantitatives : tableaux d'effectifs, fréquences marginales, fréquences conditionnelles. Ajustement affine par la méthode des moindres carrés; droites de régression. Coefficient de corrélation linéaire.

Analyse combinatoire : arrangements, permutations, combinaisons sans répétition. Formule du binôme. Calcul de probabilités simples issues de dénombrement. Expériences successives, schéma de Bernoulli.

Probabilité conditionnelle d'un événement par rapport à un événement de probabilité non nulle. Formule des probabilités totales.

Variable aléatoire prenant un nombre fini de valeurs et loi de probabilité associée: fonction de répartition, espérance mathématique, variance, écart-type.

### III. Suites et fonctions numériques

Suites arithmétiques et géométriques ; somme des n premiers termes.

Fonctions : définition, sens de variation, parité, périodicité. Calcul de valeurs numériques et tracé de représentations graphiques.

Construction de fonctions par addition, multiplication. Comparaison de deux fonctions. Fonction composée. Limite, lorsque la variable tend vers un nombre donné, vers l'infini : définitions. Limite d'une somme, d'un produit, d'un quotient de fonctions. Limite d'une fonction composée.

Dérivée en un point, sur un intervalle. Fonction dérivée. Dérivée d'une somme, d'un produit, d'un inverse, d'un quotient de fonctions dérivables. Dérivation d'une fonction composée. Dérivées successives.

Interprétation géométrique de la dérivée (repère cartésien) ; équation de la tangente à la courbe représentative. Étude du sens de variation d'une fonction dérivable à l'aide du signe de sa dérivée (1)

Primitives d'une fonction continue sur un intervalle(2) : définition. Ensemble des primitives d'une même fonction. Calcul dans des

cas simples de primitives. Intégrale d'une fonction continue f sur un segment (a,b) :  $\int_a^b f(t) dt = F(b) - F(a)$ , F étant une primitive de f. Propriétés de l'intégrale : relation de Chasles, linéarité, positivité, inégalité de la moyenne. Intégration par parties. Application du calcul intégral à l'évaluation des aires planes.

Fonctions usuelles :

- fonctions polynômes ; dérivées, primitives ; représentation graphique.
- rapports de polynômes ; dérivées ; représentation graphique.
- fonction puissances ; dérivées, primitives ; représentation graphique.
- fonction logarithme népérien et fonction exponentielle ; notation ln et exp. Relation fonctionnelle, dérivation, comportement asymptotique, représentation graphique. Nombre e. Notation  $e^x$ ,  $a^b$  (a strictement positif, b réel).
- croissance comparée des fonctions de référence  $x \rightarrow \exp x$ ,  $x^\alpha$  ( $\alpha$  réel),  $x \rightarrow \ln x$  au voisinage de  $+\infty$ :

$$x \xrightarrow{+ \infty} \lim \frac{\exp x}{x^\alpha} = + \infty$$

$$x \xrightarrow{+ \infty} \lim x^\alpha \exp(-x) = 0$$

$$\text{Si } \alpha > 0 \quad x \xrightarrow{+ \infty} \lim \frac{\ln x}{x^\alpha} = 0$$

(1) Pour l'étude de la courbe C qui représente graphiquement une fonction f, sont hors du programme l'étude de la concavité de C, la recherche des points d'inflexion et la recherche de directions asymptotiques ou d'asymptotes non parallèles aux axes ; toutefois, pour l'étude des comportements asymptotiques en  $+\infty$  (ou en  $-\infty$ ), on pourra exploiter la comparaison de la fonction donnée f à une fonction plus simple g telle que  $\lim (f-g) = 0$  lorsque x tend vers  $+\infty$  (ou vers  $-\infty$ ).

(2) La notion de continuité est prise ici dans un sens purement intuitif; l'étude de cette notion n'est pas au programme.

## ANNEXE II

### PROGRAMME DE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES (épreuve écrite n°3)

#### **I - L'économie et la société française**

##### a) Structures, institutions sociales et politiques

Les groupes et les rapports sociaux : éléments de description et d'analyse.  
La nation et l'État ; le système politique, ses principes et sa pratique.

##### b) Structures et mécanismes économiques

Les outils de l'analyse structurelle de la production : branches, secteurs, filières.  
Principe et présentation simplifiée de la Comptabilité Nationale.  
Le financement de l'économie nationale.  
Les échanges: marchés, formation des prix, rôle de l'extérieur.

##### c) Rôle économique et social de l'État

Les objectifs de l'intervention publique, ses instruments et sa mise en œuvre.  
Principes et portée de la politique économique et sociale.

#### **II - Développement économique et changement social dans le monde**

##### a) Transformations économiques et sociales dans les pays industriels capitalistes

Mutations démographiques.

Mutations de l'appareil productif : croissance des entreprises en investissement, progrès technique et productivité, nouvelles formes de gestion, d'organisation du travail et de relations sociales dans les entreprises.

Les marchés du travail : formation et qualification, offre et demande d'emploi, mobilité géographique et professionnelle.

La mobilité sociale.

La consommation. Niveaux et mode de vie.

L'évolution des fonctions économiques et sociales de l'État.

L'internationalisation de la production et des échanges : la division internationale du travail, le système monétaire international.

Les crises, leurs différents aspects, les politiques de lutte contre la crise.

##### b) Le sous-développement dans le monde

Caractéristiques du sous-développement. Inégalités et pauvreté dans le monde.

Stratégies et politiques de développement. Coopération économique, aide au développement / aide humanitaire.

Insertion des pays émergents dans l'économie mondiale : spécialisation des pays en voie de développement (productions, exportations), insertion dans le commerce mondial

## ANNEXE III

### PROGRAMME DE MATHÉMATIQUES (épreuve facultative n° 2 )

*Programme identique à celui de l'épreuve écrite d'admissibilité n°2, moyennant les ajouts suivants :*

#### **Suites numériques**

Définition de suites de réels par des procédés divers (formules explicites, programmes de calcul, formules de récurrence)

Suites croissantes, décroissantes, bornées, périodiques.

Limite d'une suite par comparaison à une suite de référence.

Convergence des suites monotones.

## ANNEXE IV



# STATISTIQUES



<b>Concours externe</b>				
<b>Années</b>	<b>Inscrits</b>	<b>Présents</b>	<b>Admissibles</b>	<b>Admis</b>
2000	1401	524	62	17
2001	1729	458	79	33
2002	1365	418	88	32
2003	2005	861	84	33
2004	2200	791	103	38
2005	2048	693	92	38
2006	910	348	76	38
2007	923	348	83	40
2008	1810	430	100	49
2009	1478	391	121	53
2010	1756	529	138	50
2011	2331	715	154	50

## TEXTES DE RÉFÉRENCE

### DISPOSITIONS STATUTAIRES



**Décret n°94-874 du 07 octobre 1994, modifié**, fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État et de ses établissements publics.



**Décret 2007-196 du 13 février 2007** relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emploi de la fonction publique.



**Décret n°2010-1719 du 30 décembre 2010** portant statut particulier du corps des contrôleurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

### ORGANISATION DES CONCOURS



**Arrêté du 12 mai 1997** fixant les conditions d'organisation des concours de recrutement de l'Institut national de la statistique et des études économiques et des concours d'admission d'élèves titulaires à l'École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information et à l'École nationale de la statistique et de l'administration économique.

### NATURE ET PROGRAMME



**Arrêté du 17 octobre 1997** fixant la nature et le programme des épreuves pour l'emploi de contrôleurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

**INSEE**  
**SECTION CONCOURS ET EXAMENS**  
**Timbre C269 - Bureau 1147**  
**18, boulevard Adolphe Pinard**  
**75675 PARIS CEDEX 14**  
  
**courriel : [concours@insee.fr](mailto:concours@insee.fr)**



- JUILLET 2011 -

